



## Cognac : expéditions record en avril

mercredi 19 mai 2021, par [lpe](#)

Ce mois d'avril 2021, la filière Cognac enregistre un record d'expéditions avec 18,9 millions de bouteilles expédiées. Après un peu plus d'un an de restrictions sanitaires, elle revient à l'équilibre avec une hausse de + 7,0 % de ses expéditions sur les 12 derniers mois. Forts de cette dynamique, les professionnels du Cognac se montrent raisonnablement optimistes pour la suite de l'année 2021 et **espèrent une suppression définitive des taxes américaines sur les vins et spiritueux français.**

La filière Cognac enregistre un record d'expéditions ce mois d'avril 2021 avec 18,9 millions de bouteilles expédiées. Le retard d'expéditions accumulé suite à la crise Covid est résorbé. **Sur les 12 derniers mois, un chiffre d'affaires de 3,2 milliards d'euros au départ de Cognac a été réalisé et 213,1 millions de bouteilles de Cognac expédiées, soit une hausse de + 7,0 % en année glissante.**

Ce résultat témoigne de la forte dynamique du Cognac sur ses marchés, de la sortie progressive des mesures sanitaires et de choix stratégiques d'expéditions des acteurs du Cognac.

Pour rappel, la filière Cognac a enregistré en début de crise Covid-19 une forte baisse sur ses expéditions en mars, avril et mai 2020, puis elle a observé, à partir de l'été 2020, une reprise sur ses principaux marchés.

Cette croissance lui a permis d'afficher fin 2020 une baisse maîtrisée de son chiffre d'affaires annuel de - 11,3 %, baisse inférieure aux projections faites au début de la pandémie. Elle a enregistré de bons résultats en Chine, notamment lors du nouvel an Chinois, et le marché américain a confirmé une très bonne dynamique. Il progresse encore et enregistre en effet, sur les 12 derniers mois, une croissance de + 20,7 % soit 116,8 millions de bouteilles.

En dépit de dégâts causés par les épisodes de gel qui ont aussi touché le vignoble de Cognac, la filière considère qu'elle continuera à croître en 2021.

Le seul point de vigilance porte sur les contentieux transatlantiques en cours. Certes les Etats-Unis et l'Europe ont annoncé aujourd'hui leur décision d'ouvrir des négociations sur le contentieux transatlantique portant sur l'acier et l'aluminium. Cette annonce permet d'envisager la suite de l'année 2021 sous un jour plus positif. Rien cependant n'est acquis jusqu'à la conclusion définitive d'un accord. Il est absolument essentiel qu'une annonce concrète soit faite sur le sujet à l'occasion de la venue du président Biden à Bruxelles le 14 juin prochain. Les professionnels du Cognac appellent aux autorités européennes et françaises pour que tout soit fait en ce sens et que les vins et spiritueux cessent enfin d'être les victimes collatérales de contentieux avec lesquels ils n'ont aucun rapport.